



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Emir Kir, *Bourgmestre-Président* ;  
 Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;  
 Luc Frémal, *Président du CPAS* ;  
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

**Séance du 11.12.18**

---

**#Objet : Stade G. Petre; Rugby House; remplacement du circulateur ECS ; Application de l'article 249 de la nouvelle Loi communale.#**

---

Le Collège,

Considérant qu'il y'a un problème d'eau chaude au Rugby House ;  
 Considérant qu'avec les basses températures, les joueurs et joueuses ne peuvent plus prendre leurs douches chaudes dans ces conditions et qu'il convient de prendre des mesures d'urgences afin de garantir de l'eau chaude ;  
 Considérant que la réparation nécessite la fourniture et le placement d'un circulateur ECS ;  
 Considérant que la firme be.Maintenance SA est adjudicataire pour le marché de maintenance et l'entretien des chaudières des bâtiments communaux ;  
 Considérant que l'ensemble des travaux est estimé à 1.390,64 € TVA comprise (1.149,29 € htva), offre de la firme be.Maintenance SA ;

Décide :

- de confier le travail de remplacement du circulateur ECS défectueux par la firme be.Maintenance SA, Bd de l'Humanité 114, 1070 Bruxelles ;
- d'imputer la somme de 1.390,64 € TVA comprise (1.149,29 € htva) à l'article 7643/125-06 du budget ordinaire de 2018, en application de l'article 249 de la nouvelle loi communale ;
- de donner connaissance de la présente décision au Conseil communal qui délibère s'il admet ou non la dépense ;
- de transmettre la présente décision au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour exercice de son pouvoir de tutelle.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Neve

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Josse-ten-Noode, le 11 décembre 2018

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Le Collège des  
Bourgmestre et Echevins,  
L'Echevin(e) délégué(e),

Patrick Neve

Philippe Boïketé